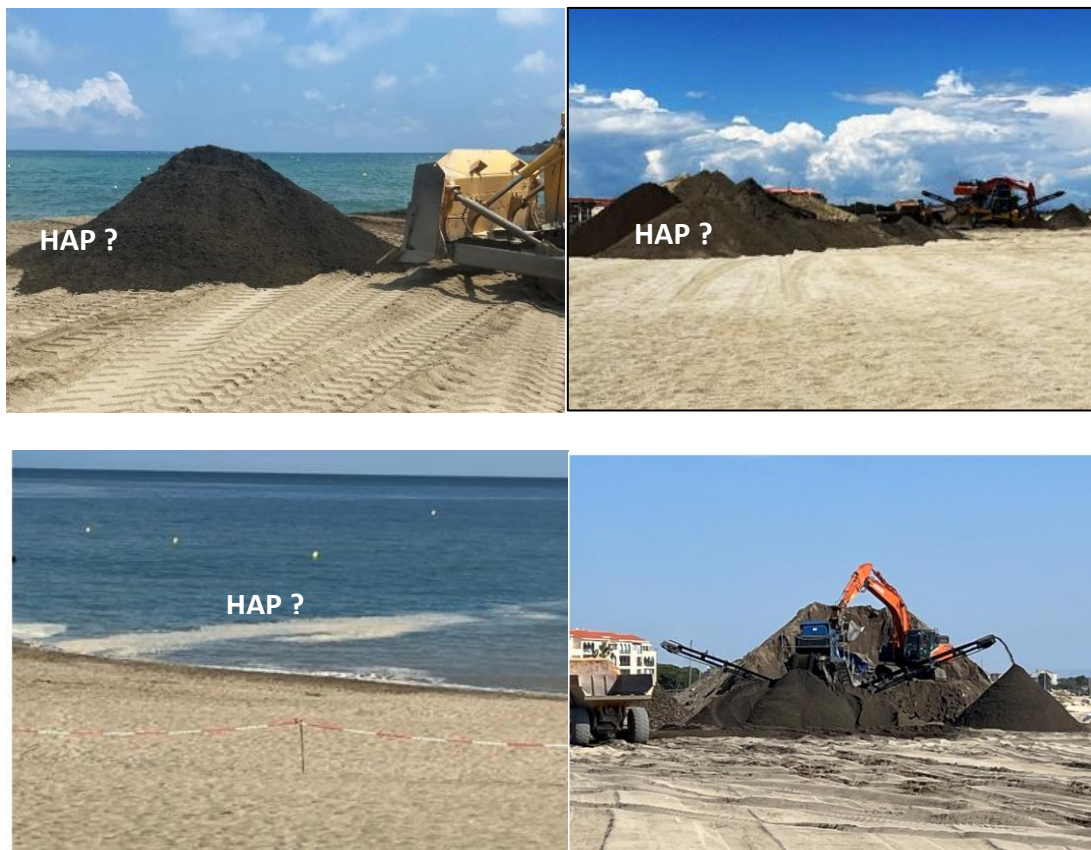


EN 2023 LE RECHARGEMENT DU RACOU ETAIT-IL POLLUE AUX HAP ?



Depuis deux ans, le site « La belle plage », moins accommodant que le « Pavillon bleu » a déjà rétrogradé la plage d'Argelès au Nord du port et le Racou de la mention « **recommandé** » à « **peu risqué** », c'est-à-dire « **pas terrible** ». Ne cherchez pas la cause : c'est la proximité du port !

Plus inquiétant ! En juin 2023, alertée par l'aspect noirâtre et l'odeur nauséabonde des matériaux déversés sur la plage du Racou — soit 20 000 m³ issus du dragage du chenal d'entrée du port d'Argelès — l'Association pour la Sauvegarde du Racou (ASR) a obtenu l'interruption des travaux le 15 juin, alors que 5 000 m³ restaient à déposer. Et ce, bien à contre-cœur, tant cette plage subit une érosion chronique provoquée par une infrastructure portuaire.

Deux ans plus tard, en 2025, l'analyse des documents administratifs obtenus avec difficulté révèle de graves irrégularités.

En premier lieu, un rapport d'expertise officiel de juin 2020, commandité par l'État et la Région, avait formellement interdit l'utilisation des sédiments du chenal du port d'Argelès pour le rechargement de plage, en raison de la présence de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) potentiellement cancérigènes. Ces sédiments, considérés comme déchets, devaient être exclusivement affectés au secteur du BTP. Ce rapport accablant a été ignoré.

Face à notre étonnement, la DREAL Occitanie nous a présenté deux analyses chimiques de 2022, affichant des taux d'HAP quasi indétectables. Cette évolution soulève de sérieux doutes. Il est hautement improbable que des sédiments classés entre N1 et N2 en 2020 soient devenus conformes en deux ans, sauf biais d'échantillonnage. Les HAP sont des composés chimiquement stables, peu biodégradables et leur persistance dans les sédiments portuaires peut durer des décennies. Une telle amélioration semble d'autant peu crédible que de nombreux HAP ont été identifiés hors zone portuaire, à des taux significatifs mais inférieurs au seuil N1.

Port-Argelès était le seul port occitan dans cette situation

ETUDE POUR LA GESTION DES SEDIMENTS
DU LITTORAL D'OCCITANIE





Report n°01 19077-A
Jan 2020
Phase 1 - m03

DREAL OCCITANIE

ETUDE POUR LA GESTION DES SEDIMENTS
DU LITTORAL D'OCCITANIE

Tableau 9 : Stocks sableux potentiellement exploitables localisés au niveau des ports et caractéristiques des sables accumulés.

Id	Nom du port	Zone d'accumulation exploitable	% fines (<63µm)	% fraction sableuse (63-2mm)	% refus (>2mm)	Qualité	Information complémentaire	Compatibilité pour des rechargements	Volume disponible (sous réserve compatibilité)	Commentaires
1	Argelès-sur-Mer	Avant-port	17	83	0	N1-HAP<N2		Non	5 000	Dragage récurrent (4/5 ans) Utilisation pour le BTP
2	Saint-Cyprien	Passerelle	12	88	0	<N1	Sédiments très sableux	Oui	15 000	Dragage annuel de 10 000 à 15 000 m³ de sable
3	Canet-plage	Ext. Port	6	91	3	<N1		Oui	29 000	Besoin à long terme (>10ans)
4	Canet-plage	Avant-port	6	20	74	<N1		Oui	2 000	Dragage récurrent : tous les 2 ans
5	Sainte-Marie	Passerelle/avant-port	2	98	0	<N1	Sédiments sableux	Oui	10 000	Dragage annuel de 5 000 à 10 000 m³ de sable
6	Barcarès	Passerelle/avant-port	10	90	0	<N1		Oui	10 000	Dragage récurrent (4/5 ans)
7	Leucate	Avant-port	4	96	0	<N1	Sédiments sableux	Oui	15 000	Dragage récurrent (3/4 ans)
8	Port-La-Nouvelle	Passerelle/chenal	5	92	3	<N1	Sédiments sableux	Oui	50 000	Dragage annuel

ETUDE POUR LA GESTION DES SEDIMENTS DU LITTORAL D'OCCITANIE				
Caractéristiques des sables accumulés.				
Qualité	Information complémentaire	Compatibilité pour des rechargements	Volume disponible (sous réserve compatibilité)	Commentaires
N1-HAP<N2		Non	5 000	Dragage récurrent (4/5 ans) Utilisation pour le BTP
	Sédiments très sableux			Dragage annuel de 10 000 à 15 000 m³

Lien : <https://search.app/9ukyDgrJvYPYkahp8> p.38-39. « Etude pour la gestion des sédiments du littoral d'Occitanie » – Casagec Ingénierie - Etat-Région – Juin 2020

Autres irrégularités passées sous silence

- **Autorisation de dragage détournée** : les sédiments ont été extraits d'une zone polluée (le chenal portuaire), en contradiction avec l'étude environnementale qui prévoyait un dragage au nord de la jetée, dans une zone propre, sans déchets portuaires.
- **Granulométrie inadaptée** : les grains mesuraient entre 0,6 et 0,7 mm, soit bien inférieurs à ceux du sable naturel du Racou, compromettant la stabilité de la plage.
- **Zone de dépôt illicite** : au lieu d'un dépôt en haut de plage, le sable a été directement rejeté en mer, dans la zone de baignade, créant des panaches turbides visibles depuis le rivage.
- **Non-respect du calendrier environnemental** : les déversements en mer ont eu lieu entre le 15 mai et le 15 juin, période critique pour la reproduction de l'amphioxus, espèce protégée dans la zone Natura 2000.
- **Des hameçons, fil de pêche avec plombs, verre de bouteille de bière cassée** retrouvés dans le sable

Mais, nous dira-t-on, il n'y a aucun risque : l'ObsCat, la Commune, la communauté des Communes ACVI, deux écologues, le Parc marin et la DREAL Occitanie veillaient à la qualité des travaux au sein d'un comité de pilotage.... dont l'ASR avait été exclue par la Mairie, en dépit des recommandations de l'enquête publique.

Une plainte sera déposée auprès du procureur de la République.

LE RACOU, SITE PROTÉGÉ, CLASSE ET INSCRIT, N'EST PAS LA POUBELLE DU PORT D'ARGELES !